



Wirtschafts-, Energie- und Umweltdirektion
WEU-LANAT-FI
Inspection de la pêche

Schwand 17
3110 Münsingen
+41 31 636 14 80
Info.fi@be.ch
www.be.ch/peche

Notice du 9 novembre 2023

Poissons marqués par PIT tagging dans les eaux bernoises

1 Contexte

La loi révisée de 2011 sur la protection des eaux oblige les cantons à rétablir la migration piscicole dans les cours d'eau suisses. Le rétablissement de la libre migration des poissons auprès des centrales électriques est souvent obtenu par la construction de passes à poissons. Le fonctionnement des passes à poissons neuves ou rénovées doit être vérifié. Différentes méthodes sont utilisées. L'une d'entre elles est le marquage individuel des poissons avec la méthode du « PIT tagging ».

2 Nouvelle méthode de marquage: PIT tagging

L'abréviation PIT signifie Passive Integrated Transponder. Le « PIT tag » est une puce électronique passive en verre. Ces émetteurs n'ont pas de batterie et peuvent donc être construits petits et légers. Il existe différentes classes de taille: 12 mm, 23 mm, 32 mm. Chaque transpondeur possède un numéro codé numériquement. Les émetteurs sont appliqués dans la cavité abdominale des poissons par des spécialistes formés. Les poissons marqués peuvent être identifiés au moyen d'antennes placées dans la rivière ou dans les passes à poissons, ou au moyen de lecteurs manuels. Cela permet de suivre le comportement migratoire des poissons et de vérifier la fonctionnalité des passes à poissons.

3 Les eaux contenant des poissons marqués

Des poissons marqués évoluent dans les eaux de l'Aar de Engehalde au lac de Biemme, du lac de Biemme, de l'Aar en aval du lac de Biemme, dans la Birse et la Suze (Situation : novembre 2023). Différentes espèces et tailles de poissons ont été marquées.

4 Reconnaît-on des poissons marqués?

Non. Il est généralement impossible de déterminer visuellement si un poisson porte un mini-émetteur. Le PIT tag est généralement découvert lorsqu'un poisson capturé est éviscéré. Il est situé sur les organes internes, généralement entre l'intestin et le péritoine du filet de poisson.

5 Les émetteurs PIT représentent-ils un danger pour les pêcheurs?

Non. Le mini-émetteur n'est pas dans la chair musculaire. Lorsque le poisson capturé est éviscéré, le mini-émetteur est retiré et n'entre pas dans la chaîne alimentaire.

6 Que faire lorsqu'un poisson marqué est capturé?

Si vous capturez un poisson muni d'un mini-émetteur et que vous découvrez l'émetteur pendant l'éviscération ou le filetage, conservez l'émetteur. Notez le lieu de capture, la date, l'espèce, la longueur et le poids du poisson marqué.

Veuillez contacter l'Inspection de la pêche par e-mail info.fi@be.ch ou par téléphone au 031 / 636 14 80. Ne nous envoyez pas l'émetteur, celui-ci pourrait être endommagé par la poste. Nous vous informerons ultérieurement de la suite de la procédure.

